



# A faire, à voir ... **PLAGES** Dogfriendly

Cliquez sur les noms des plages  
pour plus d'infos



## **PLAGES HARDELLOT NORD ET SUD**

*DISTANCE : 10.3 KM*

Tenus en laisse. Obligation de posséder des sachets pour déjections canines. Interdits : En zone de baignade du 1er juin au 15 septembre



## **PLAGE HOVERPORT LE PORTEL**

*DISTANCE : 16.6 KM*

Au-delà des barsiers & de l'Hoverport toute l'année. Sur la plage principale du 1er octobre au 30 avril.

Interdits : La plage principale et digue basse du 1er mai au 30 septembre



## **PLAGE SAINTE-CECILE**

*DISTANCE : 11 KM*

Autorisés : plage Nord et plage Sud. Interdits : Zone de baignade délimitée par des drapeaux bleus



## **PLAGE EQUIHEN-PLAGE**

*DISTANCE : 12.2 KM*

Autorisés : Sur la plage de la Crevasse toute l'année. Sur la plage principale en passant par la descente à bateaux, au bout du parking du bas (en dehors des zones de baignade et de surveillance). Du 1er octobre au 30 avril sur la plage principale.

Interdits : Du 1er juin au 30 septembre sur la plage principale et par le chemin de la Warene.



## **PLAGE DANNES**

*DISTANCE : 9.8 KM*

Autorisés toute l'année. La plage borde le massif dunaire du Mont Saint-Frieux. Il est strictement interdit de laisser votre chien courir dans les dunes ou perturber les oiseaux marins

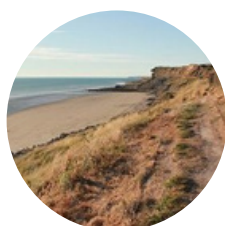


## **LE TOUQUET NORD, SUD ET DUNES**

*DISTANCE : 22.3 KM*

Autorisés : Plage au Nord et plage au Sud, en dehors des zones de baignades.

Interdits : entre le 15 mars et le 15 novembre depuis la partie de la plage bordée par les cabines, patios et bars de plage inclus, jusqu'à la mer.



## **PLAGE WIMEREUX**

*DISTANCE : 27.3 KM*

Autorisés : Toute l'année sur les extrémités de la digue en dehors des zones de baignade et de surveillance.

Plage Sud au Centre de voile et plage Nord à la pointe Ailette ou/et pointe de la Rochette) Sur la totalité de la plage du 1/10 au 14/04 (tenue en laisse)

Interdits : Sur la digue



## **PLAGE STELLA-PLAGE**

*DISTANCE : 26 KM*

Autorisés : Sur la plage non surveillée.

Interdits : Du 1er juin au 30 septembre sur la plage réservée à la zone de baignade.